



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

Procès-Verbal Conseil Municipal 25 Septembre 2025

**Membres : 18**

**Présents : 11**  
**Procuration : 7**

**Date de la  
convocation :  
19.09.2025**

**Date d'affichage :  
13.10.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 25 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents** : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Michèle VALDENNAIRE ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER

**Absents ayant donné procuration** : Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Lydie MAJORAL) ; Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Marc GIMBERNAT) ; Laurent DESAINRIQUER (donne procuration à Patricia BAILLEUL) ; Philippe GARCIA (donne procuration à Jean-Jacques THIBAUT) ; François MOUTTE (donne procuration à Nicolas MOREL) ; Sophie SALA (donne procuration à Robert DIAZ)

**Secrétaire de séance** : Marc GIMBERNAT

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et donne lecture des procurations.

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour, et précise que Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle un des éléments de la charte de l'élu local :

*« Vous avez reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de la note de synthèse du conseil municipal de ce jour. En application de l'article 3 de la charte de l'élu, est-ce qu'un membre du conseil souhaite signaler un conflit d'intérêt éventuel le concernant ? »*

*« Merci de consigner au PV qu'aucun élu n'a signalé un conflit d'intérêt ».*

Il précise que le rappel de cet article et la question posée permettent de se dégager d'une suspicion de conflit d'intérêt entre les élus et les différents éléments prévus dans les délibérations à venir.

**Affaire n°1 : Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal (18.09.2025)**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du précédent Conseil Municipal et le soumet au vote des élus qui l'approuvent.

**Affaire n°2 : Acquisition complémentaire et partielle de la parcelle AD40P**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'évaluation des domaines est nécessaire pour délibérer sur les opérations de cessions immobilières (L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose en effet que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants doit donner lieu à délibération motivée du conseil municipal, après consultation du pôle d'évaluation domaniale).

L'avis des domaines n'ayant pas été demandé lors de la délibération 45/2025 du 7 Juillet 2025, il convient de solliciter cet avis pour se mettre en conformité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande a été faite en date du 12.09.2025 et que le domaine s'est prononcé pour une valeur de 220 000 € avec une marge de + 10%.

Monsieur le Maire propose de confirmer la délibération 45/2025, que soit retenue la somme de 240 000 € pour cette opération complémentaire d'acquisition et soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

**Affaire n°3 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon – désimperméabilisation des cours des écoles**

Monsieur le Maire indique que les travaux de désimperméabilisation des cours des écoles sont en grande partie terminés.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Sud Roussillon, via le fonds de concours, afin de soutenir ce projet soucieux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif financier et propose de demander à la Communauté de Communes le versement d'une subvention, à hauteur de 30 000 €.

Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	38 302,80 € HT	Agence de l'Eau	49 %	251 687 €
Lot 1	192 991,30 € HT	Conseil Départemental	5 %	25 168,70 €
Lot 2	9 978,58 € HT	CC Sud Roussillon	6 %	30 000 €
Lot 3	91 928,27 € HT	Ville de Théza	40 %	203 200,27 €
Lot 4	10 000 € HT			
Éclairages et compléments	11 581,25 € HT			
Aménagement patio	20 816,13 € HT			
Aménagement cours	135 147,64 € HT			
<b>TOTAL</b>	<b>510 055,97 € HT</b>	<b>TOTAL</b>		<b>510 055,97 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

**Affaire n°4 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon – renaturation du Prat del Cavall**

Monsieur le Maire indique que les travaux de renaturation du Prat del Cavall sont en grande partie terminés.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Sud Roussillon, via le fonds de concours, afin de soutenir ce projet soucieux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif financier et propose de demander à la Communauté de Communes Sud Roussillon le versement d'une subvention, à hauteur de 50 000 €.

Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	6 300 € HT	Fond Vert AERMC	22,8%	100 000 €
Lot 1 Nettoyage	32 996 € HT	Conseil Régional	11,4%	50 000 €
Lot 2 Plantation	376 872,26 € HT	CC Sud Roussillon	11,4%	50 000 €
Lot 3 Clôtures	21 047 € HT	Ville de Théza	54,4%	238 269,58 €
Frais analyses et de publicité	1 054,32 € HT			
<b>TOTAL</b>	<b>438 269,58 € HT</b>	<b>TOTAL</b>		<b>438 269,58 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

Il est 18h48, l'ordre du jour du conseil est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Marc GIMBERNAT

Jean-Jacques THIBAUT



